Le voile islamique est l'expression d'un ordre social



Article rédigé par Causeur, le 01 novembre 2019

Source [Causeur] Le Coran est au moins limpide sur un point : le voile n'est pas vraiment un impératif.

Le Coran est au moins limpide sur un point: le voile n'est pas vraiment un impératif. Les musulmanes qui s'estiment obligées de se voiler peuvent être abusées par les prédicateurs. L'analyse de Philippe d'Iribarne.

A nouveau, les controverses sur le voile islamique font rage, cette fois autour de la tenue des <u>mères</u> <u>accompagnant les sorties scolaires</u>. Et deux questions se posent à nouveau. Le port du voile relève-t-il de démarches individuelles de personnes exprimant par là ce qu'elles ont de plus intime, ou plutôt d'une norme collective qu'il s'agit de respecter si l'on veut être en règle avec sa communauté ? De plus, le voile constitue-t-il un symbole proprement religieux, expression d'une foi, ou plutôt un symbole social, élément d'un ordre islamique ?

Ce qu'on observe dans les pays musulmans, ou encore dans les quartiers des pays occidentaux à forte présence musulmane, ne laisse de doute quant à la dimension profondément collective de ce port. Il faut être bien aveugle, ou de mauvaise foi, pour nier l'importance de cette dimension. Mais sur le second point, symbole religieux ou expression d'un ordre social, la réponse est moins évidente.

Et l'on voit jusqu'à des adversaires résolus de l'emprise islamiste prêts à admettre que la tenue islamique relève du registre de la foi. Le sujet est d'importance car, s'il en était bien ainsi, l'argument souvent soulevé de l'incompatibilité de la tenue islamique avec les us et coutumes des sociétés occidentales ne serait pas recevable. On aurait en effet un affrontement entre d'un côté une question de liberté de conscience, donc de respect des droits de l'homme et de l'autre l'attachement à de simples habitudes sociales. Il paraît clair que le premier devrait l'emporter. Certes, même en acceptant ce terrain religieux, toute résistance à l'emprise islamique n'est pas impossible car on peut invoquer la défense de la laïcité. C'est le cas pour la tenue des agents publics. Mais cette invocation est accusée d'être d'islamophobe et, de tout manière, ne concerne que des aspects limités de la vie sociale. Montrer que la tenue islamique relève en fait d'un registre social et pas d'un registre de foi est lourd d'enjeux.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici

01/11/2019 07:00